



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/L.379
16 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004

DÉBAT DE HAUT NIVEAU SUR LES INDUSTRIES DE LA CRÉATION

13 juin 2004 – Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

1. Le débat de haut niveau sur les industries de la création a rassemblé plus de 40 artistes et experts éminents issus de la communauté culturelle, de l'industrie, de l'université, des organisations internationales et de la société civile et venant de nombreuses régions du monde, tant développées qu'en développement. Les participants sont convenus que l'expression créative, nourrie de valeurs et de symboles historiques et contemporains, permet aux pays de raconter les histoires, projeter les images et partager les difficultés et aspirations qui leur sont propres, en s'adressant non seulement à leurs propres citoyens mais aussi à ceux des autres pays. À cet égard, le soutien des industries nationales de la création devrait être considéré comme faisant partie intégrante de la promotion et de la protection de la diversité culturelle. De plus, cette diversité, étant un bien public mondial, a besoin du soutien sans réserve de la communauté internationale.

2. La créativité commence chez soi et n'est pas limitée aux pays riches. Les participants au débat sont convenus que, même si les cultures locales et nationales sont considérées comme un bien public mondial et le renforcement de la diversité culturelle fait partie intégrante du processus de développement, les nations ne vivent pas que de leur culture. Tous les pays peuvent accroître leur participation à l'économie mondiale en développant leurs industries de la création, pour autant que celles-ci soient stimulées et soutenues par des politiques appropriées.

3. Les avoirs culturels de caractère créatif et les richesses culturelles qui existent en abondance dans tous les pays en développement, et qui s'appuient sur une créativité humaine inépuisable et un patrimoine immatériel, pourraient générer une valeur économique et devenir source de développement économique par la mise en place de politiques sectorielles intégrées cohérentes opérant un rapprochement entre politique culturelle et politique commerciale. Les participants ont reconnu que l'âge de la mondialisation offre à cet égard beaucoup de possibilités nouvelles aux pays en développement, tout en recelant des menaces potentielles pour la diversité et la créativité culturelles, et ont recommandé que l'on cherche à établir un équilibre entre la réalisation des objectifs culturels nationaux et celle des objectifs de politique commerciale internationaux.
4. Les participants ont reconnu que les industries de la création constituent l'un des secteurs les plus dynamiques du système d'échanges mondial. Toutefois, dans le nouvel environnement commercial postlibéral, leur double fonction économique et culturelle appelle, au niveau des politiques, des réponses innovantes. Afin de dégager des leçons qui puissent être utiles aux pays en développement, dans ce nouveau groupe prometteur d'activités économiques allant de la musique, du cinéma, de la radiotélévision et de l'artisanat aux activités de design et à l'industrie du logiciel, les participants ont examiné diverses expériences nationales et régionales, et des études de cas concernant les meilleures pratiques observées dans des pays développés comme dans des pays en développement ont été analysées et diffusées.
5. Les participants au débat ont été d'accord pour estimer que, dans les pays en développement, les possibilités d'expansion de l'emploi, de création de valeur et de mise à niveau technologique étaient souvent restées inexploitées et qu'une politique nationale efficace pouvait y remédier. L'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine doit surtout viser à faciliter l'accès des petits acteurs au marché et à assurer un partage plus équitable des revenus de leur créativité. Dans la nouvelle économie, l'environnement numérique prend de plus en plus d'importance pour les industries de la création. L'exploitation numérique des droits de propriété intellectuelle offre aux pays en développement, dans le domaine de ces industries, de nombreuses possibilités et opportunités nouvelles, à condition que les règles du jeu soient équitables et que les différents types de droits soient convenablement gérés et exploités. Il a été convenu que le régime du droit d'auteur pouvait offrir aux pays en développement une importante source

additionnelle de création de revenus et de partage des revenus provenant des activités de création, à condition que les différents titulaires de droits puissent concourir à armes égales.

6. Les obstacles au développement des industries de la création ont été recensés et des suggestions ont été formulées quant aux moyens de surmonter les barrières s'opposant à l'accès aux marchés. Pour l'élaboration de la nouvelle politique de promotion des industries de la création, on a préconisé une combinaison de mécanismes fondés ou non sur le marché. Les éléments à inclure dans le cadre de cette nouvelle politique sont notamment les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, l'entrepreneuriat culturel, la formation de réseaux, le recours à des institutions intermédiaires pour instaurer une collaboration entre les diverses parties prenantes et la stimulation et le renforcement des marchés intérieurs. En outre, il a été jugé essentiel de créer de nouvelles sources novatrices de financement et des mécanismes visant à faciliter un accès plus équitable des industries de la création aux marchés et une répartition plus équitable des revenus provenant de ces industries. Chercher uniquement à développer les marchés d'exportation n'est pas suffisant.

7. Le rôle revenant à la communauté internationale dans le soutien des industries de la création a été mis en lumière. Les participants ont indiqué qu'il fallait prendre des mesures spéciales, au niveau international, en faveur du développement des industries de la création, notamment dans le domaine du commerce et du financement et s'agissant de préserver la diversité culturelle dans les pays en développement. Les participants ont recommandé la création d'une entité indépendante, telle qu'un forum international des industries de la création, qui s'occuperait spécialement du développement de ces industries dans les pays en développement. On a souligné la nécessité d'intensifier et de mieux coordonner les efforts déployés au niveau international pour promouvoir une collaboration accrue entre les différentes institutions internationales et la communauté des investisseurs.
